



par Jean Faniel, CRISP

Activez... votre langage !

Le gouvernement Di Rupo n'a pas mis longtemps avant d'appliquer des aspects importants du volet socio-économique de son programme : réforme des pensions, des prépensions et des indemnités de chômage en particulier. Il n'a pas fallu longtemps non plus pour qu'il doive affronter en retour une grève intersectorielle dans les services publics (tous niveaux de pouvoir confondus), puis une grève générale (1). Dans la continuité des gouvernements précédents, son discours porte sur l'« activation » de la population. Au passage, le gouvernement s'est livré à quelques changements de langage qui sont loin d'être anodins...

« **D**ire, c'est faire », selon la célèbre formule de John Austin (2). Utiliser certains mots plutôt que d'autres est assurément révélateur de la conception qu'on a d'une réalité ou du sens qu'on veut donner à son discours et, partant, à ses actes. Tandis que des « interlocuteurs sociaux » négocient ensemble, à partir de points de vue différents et sans certitude de parvenir à un accord ou sans en rechercher un à n'importe quel prix, des « partenaires » semblent plutôt faits pour danser le tango ensemble. Tandis que les « cotisations sociales » alimentent le budget de la sécurité sociale et financent des transferts de solidarité, les « charges sociales » « pèsent » sur les entreprises et nuisent à la « compétitivité » de l'économie (3). Dès lors, quand le gouvernement inscrit dans son accord qu'il rebaptisera le stage et les allocations d'attente en stage et allocations « d'insertion professionnelle » ou la « prépension » en « chômage avec complément de l'entreprise », il y a lieu de s'interroger sur ses présupposés et sur ses intentions.

Etat social actif, quand tu nous tiens...

Dès la fin des années 1990, sous l'impulsion des socialistes flamands en particulier, le gouvernement arc-en-ciel (Verhofstadt I) a mis l'accent, comme d'autres gouvernements européens, sur la nécessité d'« activer » le « marché » de l'emploi. Cette insistance sur l'« Etat social actif » (4) traduit un profond changement de philosophie.

Au sortir de la guerre, les régimes intégrés dans la sécurité sociale étaient conçus pour protéger les salariés contre les aléas de l'existence et les conséquences du maintien, accepté en contrepartie par les syndicats, d'une économie capitaliste. Dans cette perspective, les « indemnités » de chômage doivent être d'un montant suffisant pour éviter qu'un salarié involontairement privé de son emploi soit économiquement contraint, pour survivre, d'accepter un emploi moins bien rémunéré ou de moindre qualité, avec toutes les conséquences négatives que cela pourrait avoir pour les salariés en général (en contrepartie, les chômeurs doivent accepter toute offre d'emploi considérée comme convenable).

Face à la dégradation de la situation industrielle, pour amortir le choc social et désamorcer des mouvements sociaux potentiellement explosifs, patrons et syndicats ont conclu une convention collective de travail sur la prépension en 1974. Des travailleurs ayant une longue carrière derrière eux pouvaient cesser de travailler, définitivement selon toute vraisemblance, en recevant une allocation de chômage majorée par un complément versé par leur entreprise (afin de limiter la perte de revenu). Cela permettait aussi l'engagement de jeunes travailleurs (au moment où les enfants du *baby boom* affluaient) tout en donnant une marge de manœuvre aux employeurs souhaitant procéder à des licenciements. Peu après, la

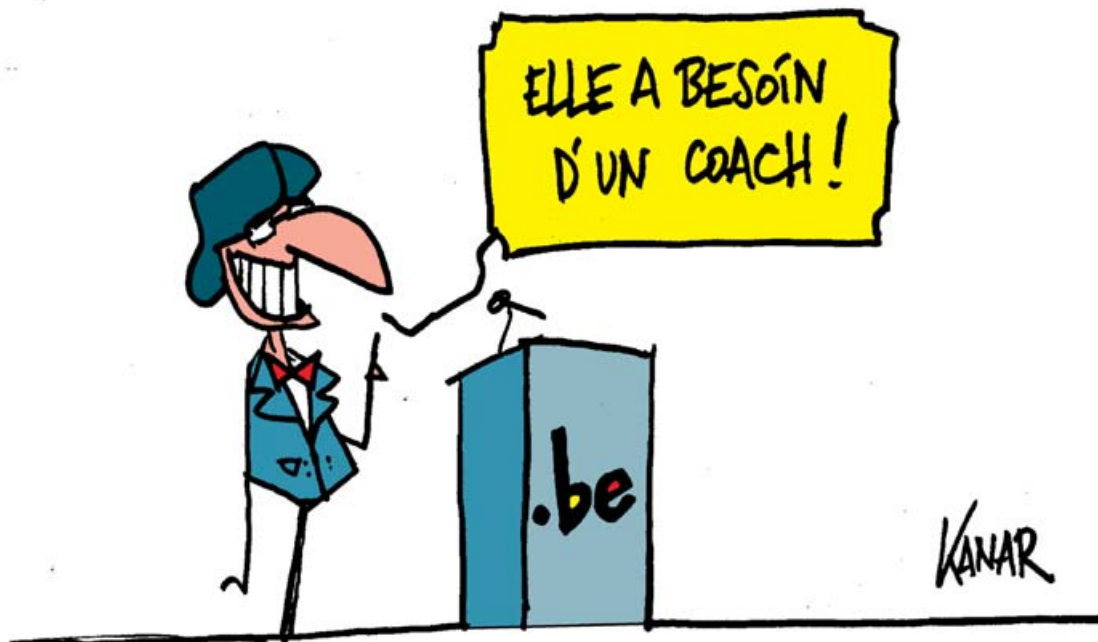
prépension légale est venue compléter ce dispositif, en le doublant d'une obligation d'embauche compensatoire (sauf pour les entreprises en difficulté).

Depuis lors, le contexte a largement évolué : chômage de masse, précarisation de l'emploi, net recul de la part des salaires dans le PIB (environ 60 % en 1971, 70 % en 1981 et 62 % en 2007), développement de la mondialisation, financiarisation de l'économie, augmentation sensible des taux de profit... L'idéologie et la politique économique dominantes ont également changé, ceci étant lié à cela. Les thèses des économistes néoclassiques et des penseurs néolibéraux considérant la protection sociale comme une « rigidité » sur le « marché » de l'emploi (5) ont conduit à des politiques affaiblissant celle-ci, avec des effets, précisément, sur les éléments de contexte évoqués ci-dessus. Les dépenses sociales ont progressivement été rebaptisées dépenses « passives », adjectif induisant l'idée qu'elles alimentent un puits sans fond. S'y opposent des dépenses « actives », visant à remettre les chômeurs à l'emploi au travail (au passage, on notera que la responsabilité du chômage est transférée, plus ou moins explicitement, des entreprises et du système capitaliste aux chômeurs eux-mêmes). Sous ce terme se développent notamment des politiques « d'activation », réduisant les cotisations sociales ou utilisant les fonds de la sécurité sociale pour subventionner l'embauche de travailleurs par des entreprises privées et réduire ainsi le « coût » du travail. De système de solidarité entre travailleurs, la sécurité sociale devient donc un dispositif transférant une part de la masse salariale (les cotisations étant une forme de salaire) vers les entreprises.

Jeunes ou vieux, soyez actifs !

Cette politique d'activation s'est aussi étendue aux salariés plus âgés. La préservation du financement des pensions est largement présentée comme un problème démographique (le « vieillissement de la population »), alors qu'il s'agit avant tout d'un enjeu lié à la répartition des richesses (6) (montant des cotisations et des réductions accordées en la matière, prélèvements fiscaux éventuellement perçus en complément...). Le Pacte de solidarité entre les générations, dont le nom reflète cette vision « démographique » et qui a en réalité été adopté par le gouvernement en 2005, a sensiblement durci les conditions d'accès à la prépension. En affirmant que « la dénomination "prépension" sera adaptée afin de la rendre plus conforme à la réalité, à savoir "chômage avec complément de l'entreprise" » (7), le nouveau gouvernement pousse un cran plus loin l'insistance sur le changement d'optique : les travailleurs âgés licenciés ne peuvent plus se considérer comme quasiment arrivés au terme de leur carrière mais doivent se mettre dans la peau de chômeurs. Pour les en convaincre, ce changement d'étiquette est assorti d'une modification réglementaire qui les soumet jusqu'à 55 ans (et bientôt 58 ans) au contrôle dit de la disponibilité appliqué depuis 2004 aux autres chômeurs.

LA BELGIQUE N'A PLUS BESOIN D'UN GOUVERNEMENT



Afin de ne plus être « passifs » ou laissés à eux-mêmes, les jeunes sortant des études n'effectueront plus un stage « d'attente » mais un stage « d'insertion professionnelle ». Concrètement, ils seront eux aussi soumis à une série d'entretiens visant à contrôler leurs démarches en vue de trouver un travail ou de se former. Et les allocations, elles aussi devenues « d'insertion professionnelle », seront versées à condition de réussir ces contrôles et pour une durée désormais limitée dans le temps. Cela représente une étape supplémentaire dans le renforcement de la conditionnalité et la réduction de l'indemnisation, tendances qui caractérisent l'ensemble des systèmes de protection contre le chômage en Europe depuis les années 1980.

Dans un cas comme dans l'autre, cette « activation » des chômeurs, jeunes ou vieux, aura pour conséquence, comme c'est le cas depuis la réforme du contrôle des chômeurs de 2004, d'accroître la pression sur les conditions d'emploi. Elle tend surtout à éluder la cause fondamentale du chômage : le manque d'emplois. Or, en la matière, l'accord de gouvernement ne prévoit ni plan de relance économique (alors qu'un nombre croissant de voix s'élèvent par exemple pour que soient encouragées les filières vertes), ni création de nouveaux postes par les pouvoirs publics.

Au contraire, le gouvernement procède à une réduction de l'emploi public. Sa conception des services publics s'en trouve affectée ou, réciproquement, justifie pareille politique. En effet, en considérant que « les services publics sont essentiels pour faciliter la vie quotidienne des citoyens et des entreprises » (8), on élude une des dimensions fondamentales du rôle des services publics, consacrée après-guerre : celle de la redistribution des richesses entre les citoyens, qui accèdent à des infrastructures et à des services collectifs financés par l'impôt (progressif). Ce changement de conception permet ou reflète une politique restrictive. En outre, le vocabulaire employé par le gouvernement souligne qu'à ses yeux les services publics se situent de plain-pied dans le marché : « gestion moderne

des ressources humaines » par des « managers publics » pour la fonction publique, et « entreprises publiques » « orientées vers la satisfaction du client » (9).

Novlangue

Dans l'entre-deux-guerres, Antonio Gramsci a mis en évidence le rôle primordial de l'idéologie dans la modification des rapports de force politiques. Dans 1984, George Orwell a poussé à leur paroxysme les effets de l'utilisation d'une « novlangue » par le pouvoir afin d'anesthésier toute contestation. Depuis plusieurs années, différentes analyses ont montré à quel point les changements idéologiques qui ont accompagné les changements politiques, économiques et sociaux des dernières décennies passent par le langage (10). Pour un gouvernement disant vouloir mener une politique de « rigueur » et non d'« austérité » (11), le choix des mots s'avère tout sauf anodin. ■

(1) « Grèves et conflictualité sociale en 2011 », I. Gracos, *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2135-2136, 2012.

(2) *Quand dire, c'est faire*, J. Austin, Seuil, 1970 (paru en anglais en 1962).

(3) « La compétitivité est un tuyau crevé », E. Rydberg et Econosphères, *Politique. Revue de débats*, mars 2012, n° 74, p. 52-53.

(4) « De l'« État social actif » à la politique belge de l'emploi », G. Matagne, *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1737-1738, 2001.

(5) *Pas de pitié pour les gueux. Sur les théories économiques du chômage*, L. Cordonnier, Raisons d'agir, 2000.

(6) *L'enjeu des retraites*, B. Friot, La Dispute, 2010.

(7) *Accord de gouvernement*, 01-12-2011, p. 91.

(8) *Id.*, p. 148.

(9) *Id.*, p. 148-150.

(10) Voir notamment *L'extinction des Lumières*, O. Starquit, Territoires de la mémoire, 2011 ; *Reconquista !*, collectif Le Ressort, éd. du Cerisier, 2009 ; *Les nouveaux mots du pouvoir*, P. Durand (dir.), Aden, 2007 ; *Dictionnaire du prêt-à-penser*, M. Alaluf, EVO, 2000 et sa chronique du même nom dans *Politique. Revue de débats*. Sur les rapports entre linguistique et pouvoir, voir *Derrière les mots... Approches politiques et linguistiques des relations communautaires en Belgique*, J. Perrez et M. Reuchamps (dir.), Academia-L'Harmattan, 2012.

(11) « Face à la "rigueur austère" ou l'"austérité rigoureuse" », J. Faniel, *Imagine demain le monde*, n° 81, septembre 2010.